

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2018 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.**

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire  
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M<sup>me</sup> Caroline Naud, conseillère siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4  
M<sup>me</sup> Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6  
Est absente : M<sup>me</sup> Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5  
Les membres présents forment le quorum.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2018-03-55 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**2018-03-56 Demande d'approbation de travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Considérant que suite à la rupture d'un barrage de castor causé par les inondations printanières 2017, un surplus de sédiments s'est retrouvé au fond d'un ruisseau tributaire du lac Mékinac, situé sur un terrain privé;

Considérant que ces sédiments doivent être enlevés en urgence, sur une distance d'environ 31 mètres, puisqu'ils empêchent l'écoulement normal de l'eau et menacent présentement la sécurité des biens d'une propriété;

Considérant l'entente intervenue en août 2006 avec la MRC de Mékinac et les municipalités la constituant intitulée : *Entente ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de Mékinac et de prévoir les modalités de son application;*

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, à signer et présenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la demande d'approbation pour des travaux réalisés lors de situation d'urgence en rapport avec les travaux précités.

**2018-03-57 Clôture de la séance**

Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée